

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....14 avril 2015

Présents : M. MAEDDU, F.MICHALOVITCH, A. MASSON, M.H CUNIN, C.MATHIEU, S. SEURAT, JM PIERRET, F. LAMBERT, B. MARIATTE, P. HOLLARD, N. OCTAVE, MP RICHARD, M. MICHEL  
Absents excusés : F. GROSGEORGE, F. CLAUDON procuration à S.SEURAT  
Secrétaire N. OCTAVE

Information de M. LE MAIRE sur le projet de la voie verte et de la gare

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31/03/2015**

**1) Installation d'un nouveau conseiller municipal selon l'article L270 du code électoral**

Monsieur Nolan OCTAVE remplace le conseiller municipal démissionnaire en date du 27/03/2015 conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

*Arrivée de Mme MICHEL*

**2) Election d'un nouvel adjoint en remplacement du 3<sup>ème</sup> adjoint démissionnaire**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien à 3 du nombre de postes d'adjoints au Maire et approuve la désignation d'un nouvel adjoint au 3<sup>ème</sup> rang du tableau.

Madame Catherine MATHIEU est élue à la majorité absolue 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire de Saint-Léonard et est immédiatement installée dans ses fonctions.

*Départ de Mme CUNIN*

**3) Désignation d'un conseiller en charge des questions défense en remplacement du conseiller démissionnaire**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Nolan OCTAVE comme conseiller chargé des questions défense.

Voté à l'unanimité.

**4) Election d'un délégué au Syndicat Scolaire de section de Fraize en remplacement du conseiller démissionnaire**

Est élue titulaire au sein du Syndicat scolaire de la section de Fraize en remplacement du titulaire démissionnaire :  
Madame Stéphanie SEURAT

Est élue suppléante au sein du Syndicat scolaire de la section de Fraize : Madame Murielle MICHEL.

Voté à l'unanimité.

**5) Vote du budget primitif année 2015 M14 VANEMONT**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	29 683,00 €	25 210,05 €
Recettes	29 683,00 €	25 210,05 €

Voté à l'unanimité.

**6) Vote du budget primitif année 2015 M 14 FORET**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	92 454,82 €	42 470,00 €
Recettes	92 454,82 €	42 470,00 €

Voté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du.....14 avril 2015

**7) Vote du budget primitif année 2015 M49 EAU**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	145 859,62 €	141 664,96 €
Recettes	145 859,62 €	141 664,96 €

Voté à l'unanimité.

**8) Prix de l'eau : campagne du 2<sup>ème</sup> semestre 2015**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs. Les prix de l'eau et location des compteurs n'augmenteront pas pour l'année 2015 :

- Une part fixe : abonnement (couvrant la location et l'entretien du compteur), payable par SEMESTRE et d'AVANCE, soit par ménage 14,50 €.
- Consommation réelle en m<sup>3</sup> : 0,70 €/m<sup>3</sup>

Voté à l'unanimité.

**9) Fixation des tarifs publics communaux pour l'année 2015**

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants comme indiqués dans les tableaux annexés à la délibération. Ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> mai 2015.

Voté à l'unanimité.

**10) Attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants comme indiqués dans le tableau annexé à la délibération.

Voté à l'unanimité.

**11) Vote du budget primitif année 2015 M14 Budget général**

Le Conseil Municipal adopte le projet de budget présenté ci-dessous :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	833 906,41 €	1 508 247,32 €
Recettes	833 906,41 €	1 508 247,32 €

Voté à l'unanimité.

**12) Budget primitif 2015 : détermination du produit fiscal et vote des taux des impôts directs locaux**

Le Conseil Municipal arrête le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget de l'exercice 2015 à la somme de 354 758 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire les taux de l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation : 20.89%

Foncier Bâti : 12.20%

Foncier non Bâti : 21.31%

Voté à l'unanimité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAINT-LÉONARD

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du.....14 avril 2015

**13) Motion de soutien - Maintien intégral de la desserte ferroviaire de Saint-Dié-des-Vosges et sa région**

Le Conseil Municipal réaffirme son attachement au transport ferroviaire :

- en appelle à la Direction régionale de la SNCF pour garantir l'ensemble des investissements nécessaires au bon entretien en ayant une attention particulière pour moderniser la gare de Saint-Léonard ;
- en appelle au Conseil régional de Lorraine et à la Direction régionale de la SNCF pour maintenir 6 allers-retours journaliers entre Saint-Dié-des-Vosges et Epinal.

Voté à l'unanimité.

**14) Encaissement participation frais « gens du voyage »**

Le Conseil Municipal fixe à 100€ le montant demandé aux gens du voyage pour les frais occasionnés par leur passage à Saint-Léonard.

Voté à l'unanimité.

**15) Programme routier - Chemin derrière la Ville : demande de subvention au Conseil Général**

Le Conseil Municipal accepte la programmation des travaux routiers pour l'année 2015, demande la poursuite des études et sollicite une subvention auprès du Conseil Général des Vosges.

Voté à l'unanimité.

**16) Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**

Une nouvelle réorganisation du service a été mise en place après le départ de la directrice de l'ALSH. La partie administrative a été confiée à l'agent occupant le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe. Il convient ainsi d'augmenter son temps de travail.

Le conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail de 24h à 35h de l'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Voté à l'unanimité.

**17) Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe**

Vu la demande présentée par la personne occupant le poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, le Conseil Municipal décide de diminuer son temps de travail hebdomadaire moyen de 30h à 28h à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Voté à l'unanimité.

Vu par nous, Maire de la Commune de SAINT-LÉONARD.....  
Pour être affiché le 16 avril 2015 à la porte de la Mairie,.....  
Conformément aux prescriptions de l'Article 56 de loi du 5 Août 1884.

A.....SAINT LEONARD....., le 16 avril 2015

Le Maire,  
Marc MAEDDU

